

PROPOSITION D'APPUI POUR LA CAMPAGNE PL 59

CONSIDÉRANT les positions historiques du Conseil central du Montréal métropolitain–CSN en matière de santé sécurité au travail;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un projet de réforme de la LSST¹ et de la LATMP² après de nombreuses revendications;

CONSIDÉRANT le début de l'analyse article par article du projet de réforme par l'Assemblée nationale le 9 mars 2021;

CONSIDÉRANT le dépôt par le ministre du Travail et de la Solidarité sociale d'amendements qui ne représentent aucune avancée pour les travailleuses et travailleurs;

CONSIDÉRANT que ni le projet de réforme ni les amendements déposés ne prévoient l'ajout de l'épuisement professionnel dans la liste des maladies reconnues par la CNESST;

CONSIDÉRANT l'adoption, lors du conseil confédéral de mars 2021, d'une résolution à l'effet de poursuivre et d'intensifier les moyens de pression pour revendiquer une réforme des lois en matière de santé-sécurité qui protègent vraiment;

CONSIDÉRANT la crise sanitaire qui continue à sévir et surtout l'impact que celle-ci a eu sur la vie et la santé des travailleuses et travailleurs;

CONSIDÉRANT la nécessité que toutes les travailleuses et tous les travailleurs syndiqués ou non bénéficient des mêmes protections.

IL EST PROPOSÉ

QUE le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN invite ses syndicats affiliés et leurs membres à diffuser, le plus largement possible, les outils et les informations concernant la réforme;

QUE le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN appuie ses syndicats affiliés pour organiser des événements et des actions dans leur lieu de travail en toute conformité avec les mesures sanitaires en vigueur et les préoccupations de ses syndicats affiliés;

QUE le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN invite ses membres et ses syndicats affiliés à participer en grand nombre à la minute de silence qui aura lieu à 11 h le 28 avril 2021

¹ LSST : Loi sur la santé et la sécurité du travail

² LATMP : Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles

lors de la Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail;

QUE le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN invite ses membres et ses syndicats affiliés à participer à la minute d’indignation bruyante qui aura lieu à 15 h le 28 avril 2021;

QUE le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN invite ses syndicats affiliés à adopter des positions contre PL 59 ou contre toute réforme des lois sur la santé et la sécurité au travail nuisible à leurs membres ;

QUE le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN continue à dénoncer toute réforme des lois sur la santé et la sécurité au travail qui serait discriminatoire ou qui entraînerait des reculs pour les droits des travailleuses et travailleurs, syndiqués ou non.